



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

POLITIQUE POUR INSTAURER UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES COUCHES LAVABLES

Il est proposé par Christine Marion,
et résolu que :

La politique pour instaurer un programme de subvention pour les couches lavables soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est, par la présente politique, ordonné, statué et décrété ce qui suit :

1. Le conseil municipal instaure un programme de subvention pour accorder une aide financière de 100 \$/enfant sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches aux jeunes familles résidant sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes selon les modalités suivantes :
 1. Faire l'achat d'un ensemble de couches lavables (minimum de 20 couches);
 2. Présenter les documents suivants au secrétariat municipal :
 - a. La facture originale de l'ensemble de couches de coton acheté (peu importe la marque ou le lieu d'achat);
 - b. Une preuve de naissance de l'enfant;
 - c. Une preuve de résidence (compte de taxes, d'électricité, de téléphone, bail, etc.);
 - d. Une lettre signée du père, de la mère ou du tuteur (personne qui exerce l'autorité parentale) attestant que les renseignements exigés sont véridiques et précisant que le bénéficiaire s'engage à utiliser les couches lavables.
2. Toutes les familles ayant un bébé de moins de (2) ans et résidant sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes sont admissibles à cette aide financière.
3. Le budget alloué pour ce programme est limité au montant adopté annuellement.

Adoptée le : 12 décembre 2011

Résolution : 2011-12-224